90. Vendredi 15 Avril 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, le 14 avril.

... les derniers temps, quelques journaux étrangers, ... par des correspondans infidèles ou mal informés, ... beaucoup occupés de l'état financier de la Hol... duquel on s'est plu à faire le tableau le plus som... le plus propre à ébranler la confiance dans notre ... On plaçait en regard de notre population, le mon... nos dettes et le total des lourdes charges que nous ... ons, et on tirait de cette opération arithmétique ... [illegible] peu rassurantes pour quiconque ne con... superficiellement la Hollande et ses ressources. ... l'ignorance, la jalousie et l'agiotage ont eu [illegible] pour répandre de fausses idées sur notre véritable ... on, ils n'ont pas réussi à induire en erreur la partie ... able de la nation. C'est qu'il y a toujours dans le ... hollandais un degré de bon sens, une justesse d'aper... ... titude de jugement, qui le préservent contre tous ... ismes et lui font voir clair en dépit de toutes les ... pour lui cacher la vérité.

... au système de franchise et de publicité en matière ... ances, adopté par le gouvernement, nous connais... aujourd'hui parfaitement l'état de nos affaires. Nous ... ne dissimulons en aucune manière ni leur gravité ni ... sacrifices qu'elles commandent à notre patriotisme. ... d'un autre coté, nous avons confiance dans l'ordre de ... actuel. Nous savons que le gouvernement veut mar... avec énergie et persévérance dans la voie des réfor... financières et politiques. Nous avons, surtout, foi en ... esprit d'ordre, d'économie et de prudence qui a plus ... fois sauvé nos pères de crises plus fortes que celle ... dernières années. Ce sont ces vertus qui ont fondé et ... notre crédit à l'étranger. Ce sont elles qui ont ... de base à la confiance que la bonne foi hollandaise a si ... temps inspirée à l'Europe, et ce sont encore elles qui ... notre ancre de salut dans les temps à venir, et qui ... ont un des élémens les plus précieux de nos res... dans l'adversité.

... ce que n'ont pas compris ceux qui ont proclamé la ... prochaine de notre crédit public. Ce qui vient de se ... ces jours derniers, à l'occasion de l'emprunt, est un ... bien éloquent de leurs sinistres prédictions. ... gouvernement ouvre un emprunt de *sept millions* ... et le public s'inscrit pour près de *cinquante-neuf* ... Et notez que cet emprunt a été négocié au-des... pair, ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs ...

... voit donc qu'il y a encore en Hollande beaucoup ... t, et, en outre, beaucoup de confiance en ceux qui ... mandent pour les besoins de la patrie.

... lisons dans l'*Amsterdamsche Courant*, sous la date ... 13 de ce mois :

... audience publique donnée, aujourd'hui, par S. M., ... très-nombreuse comme l'on devait s'y attendre. ... la matinée, la Cour est sortie en voiture pour visi... plusieurs de nos établissemens parmi lesquels on cite ... nautique, le chantier de l'état et le local de la So... *Arti et Amicitiæ.*

... y a aujourd'hui un dîner de soixante couverts au ... et, le soir, la Cour est attendue au Théâtre-National. ... espère que LL. MM. resteront parmi nous jusqu'à ... che prochain et qu'elles ne retourneront à La Haye ... après avoir assisté, ce jour-là, au service Divin. »

... sommes heureux de pouvoir annoncer, que l'état ... le comte de Nassau va toujours en s'améliorant.

... le roi des Français a fait transmettre à MM. M. S. Polak ... Polak, qui lui ont fait hommage d'un exemplaire de ... duction du *Machzor*, une médaille d'or à son effigie et ... le revers le nom de ces messieurs dans une couronne ... ; cette médaille était accompagnée d'une lettre très-... pour chacun d'eux.

... 11 de ce mois, a appareillé du Helder pour les Indes... ... , la frégate marchande *Jupiter*, commandée par le ... Jacques Kersse de Jong, ayant à bord un détachement ... hommes pour le service colonial.

... mande de Maestricht, que les ruines du château de ... burg, vendues comme domaines de l'état, attirent au... l'attention par les fouilles que le nouveau propriétaire ... iquer. On a déjà pénétré jusqu'à l'antique chapelle ... des monceaux de décombres, et on y a découvert ... rain dans lequel ont été trouvés, éparpillés çà et là, ... provenant, sans nul doute, des défenseurs du château ... ient réfugiés durant un siége du XIVe siècle et qui y ... enterrés vivans sous les ruines de la chapelle. On a ... aussi le tombeau de Renaud de Valkenburg, mort en ... fouilles attirent un grand nombre de curieux.

... di dernier, on a procédé à Zwolle à l'adjudication ... du canal de Zwolle à Almelo. Les travaux de creuse-ment ont été entrepris, moyennant la somme de 220,900 fl., par M. H. P. Mauras de Lent, dans la Gueldre et les ouvrages d'art ont été adjugés au même entrepreneur, pour la somme de 23,900 fl. Ce canal doit être achevé au 1er novembre 1843.

La Presse contient l'article suivant sur la question des Juifs en Allemagne :

« Si le sort des Juifs en Allemagne n'est pas aussi heureux qu'en France, où, sans acception de religion, tous les citoyens jouissent des mêmes droits civils et politiques, il faut bien se garder de l'attribuer aux gouvernemens de ce pays. La véritable cause de cette différence est dans la prévention que la masse de la population allemande nourrit encore contre les enfans d'Israël. C'est ainsi que les états de l'Autriche supérieure, de la Styrie, de la Carinthie et de la Carniole, ont acheté à prix d'or, du temps de l'empereur Maximilien Ier, le privilége de ne souffrir aucun Juif dans leur sein, et qu'à ce titre ils refusent encore aujourd'hui aux Israélites le droit de s'y établir. C'est ainsi que le Sénat de la ville libre de Francfort a été, par suite d'une série de circonstances locales, contraint de rendre, le 9 juin 1816, un arrêt qui défend aux Juifs d'acheter des maisons et autres immeubles sur le territoire de la ville libre. La même année, le Sénat de Lubeck a été forcé d'ordonner aux Juifs de quitter la ville dans un délai de quatre semaines après Pâques, parce que le corps municipal de Lubeck, à la tête de la population chrétienne, soutenait que, *sous les richesses toujours croissantes des Juifs, les enfans chrétiens de la vénérable ville anséatique allaient tomber inévitablement dans la misère*. Nous pourrions remplir plusieurs colonnes de pareils faits; mais il suffit de savoir, pour le moment, que tel était le sort des Juifs en Allemagne à la chute de l'Empire germanique, que le Congrès de Vienne, en reconstituant en 1815 la Confédération, établit comme principe, dans un article spécial de l'acte fédéral du 8 juin, qu'il fallait s'occuper sérieusement de l'amélioration de l'état social des Juifs. Cet article disait, entr'autres choses : « La Diète examinera de quelle manière il serait possible d'accorder aux membres de la religion Juive en Allemagne la jouissance des droits civils moyennant l'accomplissement de tous les devoirs civils. » Mais le Congrès de Vienne déclara à l'unanimité que le moment n'était pas encore venu d'accorder aux Juifs le droit de la représentation nationale aux Diètes et aux assemblées des Etats-Provinciaux. L'expérience prouve assez que le Congrès de Vienne avait bien deviné l'esprit public de l'Allemagne dans cette question; car, lorsque l'admission des Juifs à la représentation nationale fut traité successivement dans toutes les Chambres des états constitutionnels de l'Allemagne, elle fut repoussée partout; elle le fut même par la Diète Badoise, qui passe pour être la plus libérale de l'Allemagne. Ce fut le parti libéral, à la tête duquel se trouvait le célèbre Rotteck, qui, lors de l'émancipation des Juifs de l'Angleterre, en 1836, se montra l'adversaire décidé d'une pareille proposition en faveur des Juifs de l'Allemagne.

» Néanmoins, les états absolus du continent, comme la Prusse et l'Autriche, ne cessèrent de s'occuper de l'amélioration des Juifs, ainsi qu'il avait été établi par l'Art. 16 de l'acte fédéral du 8 juin 1815. La Prusse, en particulier, rendit, en 1833, une loi concernant la naturalisation des Juifs, conçue dans un esprit de tolérance éclairée. Il est vrai que le roi défunt, dans les dernières années de son règne, dominé par l'austérité du protestantisme, s'est parfois montré rigoureux envers les religions dissidentes, comme dans l'affaire des archevêques de Cologne et de Posen. Les Juifs durent, comme les Catholiques, ressentir l'effet de cette disposition. Mais le roi de Prusse actuel, à peine monté sur le trône, n'eut rien de plus à cœur que d'effacer toutes les traces de l'intolérance religieuse de son père. Après avoir apaisé les Catholiques de Posen et des provinces rhénanes par son esprit de conciliation et de générosité, il songe aujourd'hui à améliorer la position de ses sujets Israélites. C'est dans ce but que la commission législative de Prusse, qui élabore les projets de loi, avant qu'ils soient soumis à l'examen du conseil des ministres et à la sanction royale, a été chargée par le roi d'examiner s'il ne serait pas convenable de considérer les Juifs comme une population à part, pour leur accorder ainsi plus facilement des améliorations civiles et politiques, sans blesser le parti Protestant, qui s'y est opposé en toutes circonstances. La Prusse, comme l'Autriche, comprend qu'une émancipation des Juifs, telle qu'on peut la désirer, est encore impossible. Pour ne pas ajourner plus longtemps l'adoption des mesures propres à rendre leur condition meilleure, elle pense qu'il serait sage de laisser subsister la ligne de démarcation politique que l'opinion publique et une partie du clergé Protestant veulent maintenir entre les Juifs et les Chrétiens, ce qui ne l'empêcherait nullement d'apporter des changemens salutaires dans la législation à l'égard des premiers. En Autriche, par exemple, quoique les Juifs, par rapport à la jouissance des droits civils, ne soient pas assimilés aux Chrétiens, ils peuvent, toutefois, en remplissant certaines conditions, obtenir du gouvernement une position civile qui ne diffère pas essentiellement de celle des Chrétiens. L'aptitude aux emplois publics leur est seule refusée. Dans les ports de mer de Trieste et de Vénise, les Juifs jouissent d'une liberté religieuse et commerciale aussi étendue qu'en France. Tout cela s'est fait peu à peu, avec mesure, sans brusquer les préventions invétérées qui règnent parmi les populations.

» Voilà dans quel sens doit être interprétée l'intention du gouvernement de Prusse en faveur de ses sujets Israélites, intention que quelques personnes ont mal comprise et que d'autres ont dénaturée à plaisir. »

Extérieur.

ETATS-UNIS.

Les journaux des Etats-Unis ont publié dernièrement les rapports annuels adressés par les ministres de la guerre et de la marine au Président de la république. Ces pièces sont, comme tous les documens américains, extrêmement développées; nous en donnerons seulement la substance.

« Monsieur le président, dit le ministre de la guerre, le nombre des soldats aujourd'hui au service des Etats-Unis se compose de 10,694 hommes, dont 728 officiers et 9,966 sous-officiers, soldats et musiciens. Pour porter l'armée à son complet, il faut encore 1,838 recrues. Le nombre des recrues enrôlées pendant le cours de l'année dernière a été de 4,922 hommes, et j'ai le plaisir de vous annoncer que la proportion des désertions a diminué très-considérablement.

» L'armée est répandue dans les garnisons de nos frontières de l'ouest, du nord et de l'Océan, et de plus elle fournit une division active de 3,500 hommes employés à la guerre qui se continue encore dans les Florides, malgré les succès obtenus cette année, mais qui se terminera sans doute à la prochaine campagne.

» L'augmentation de deux régimens, que nous demandons dans notre budget de cette année, est trop modérée en vue des circonstances présentes pour qu'on ne nous l'accorde pas.

» En présentant notre budget au Congrès et en lui demandant des fonds pour continuer les travaux de défense nécessaires à la sécurité du pays, nous devons lui soumettre quelques réflexions.

» La défense du pays peut se partager en trois parties bien distinctes : d'abord protéger notre frontière de l'ouest contre les tribus indiennes; ensuite défendre notre territoire contre les agressions d'une puissance étrangère dont les possessions coloniales bordent notre frontière du nord; enfin mettre à l'abri des insultes la longue étendue de côtes que nous possédons sur l'Atlantique et dans le golfe du Mexique.

» Sur le premier point peu de troupes, logées dans des blockhaus en bois, suffisent à nous répondre de la sécurité de notre frontière vis-à-vis d'un ennemi dépourvu d'artillerie, et quoique les tribus répandues sur cette longue ligne puissent, dit-on, mettre 30,000 guerriers sous les armes. D'ailleurs nous vivons aujourd'hui en état de paix profonde avec ces populations.

» Quant au second point, notre système de défense sur la frontière du nord doit s'appuyer sur des moyens plus puissans. Là nous avons à résister à un ennemi formidable, pourvu de tous les moyens que la science et la civilisation ont inventés pour faire la guerre, et bordant notre frontière sur une étendue de plus de 2,000 milles (plus de 750 lieues), nos bâtimens de guerre naviguant sur nos grands lacs nous fourniront certainement nos meilleurs moyens de défense. Mais pour donner des abris à ces bâtimens, il faudra approfondir les ports que nous possédons, les fortifier d'une manière permanente pour la sûreté des bâtimens et des arsenaux où ils sont construits, fortifier également, selon les principes de la science moderne, les détroits et les cours d'eau qui dépendent de ces lacs. Déjà des travaux ont été commencés; mais il est fort à regretter que le manque de fonds n'ait pas permis de les pousser avec l'activité désirable.

» Quant au troisième point, le système de défense à exécuter sur la côte de l'Atlantique et du golfe du Mexique, nous sommes plus avancés. La commission instituée en 1817, sous la présidence du général Bernard, a depuis poursuivi ses travaux avec activité, et elle a aujourd'hui réalisé la plus grande partie du plan qu'elle a adopté. Elle a déjà dépensé à-peu-près 14 millions de dollars (env. 35 millions de fl.), et tout nous fait croire qu'elle aura réalisé tout le système avec une dépense supplémentaire de 9 millions de dollars (env. 22 et demi millions de fl.).

» Ce système repose sur trois moyens : 1° La marine, surtout les bateaux à vapeur, dont je n'ai pas à parler; 2° l'établissement de fortifications permanentes, indispensables pour défendre les établissemens et les arsenaux de la marine, nécessaires dans les grands ports et les grandes baies dont on ne saurait abandonner la possession au hasard d'une bataille navale, nécessaires enfin pour couvrir les dépôts d'armes et de munitions et les approvisionnemens de l'armée; 3° l'extension et le développement de nos voies de communications intérieures.

» Je n'ai pas besoin de montrer que les deux premiers moyens sont indispensables, mais j'ajouterai quelques réflexions sur le troisième, dont tout le monde n'apprécie peut-être pas assez la valeur sous le point de vue de la défense nationale.

» Les voies de communication sont cependant des moyens de défense réels, et d'autant meilleurs, qu'ils ne peuvent pas servir à la conquête, comme peuvent le faire des bâtimens de guerre et des forteresses qui tombent entre les mains de l'ennemi. La rapidité avec laquelle ils permettent de mettre des troupes en mouvement dispense de la nécessité de réunir de grands corps sur un grand nombre de points à la fois; c'est donc autant d'économisé pour la défense du pays, autant d'ajouté à la force contre l'ennemi, car on peut toujours être présent partout. Aujourd'hui on peut envoyer des troupes de Washington à New-York en dix-huit heures, et elles arriveraient prêtes à agir contre l'ennemi, sans avoir besoin de repos. Si Philadelphie était attaqué ou menacé, on pourrait faire venir des troupes de Pittsbourg en cinq jours, et il n'y a pas longtemps il en aurait fallu vingt-cinq.

» Les mêmes faits se reproduisent partout où s'étendent nos lignes de canaux et de chemins de fer.

» Les facilités offertes par ces admirables inventions réduisent tous les frais des opérations militaires, non seulement sous le rapport du temps, mais aussi sous le rapport financier, dans une

proportion qu'il serait impossible de calculer. Pendant la dernière guerre avec l'Angleterre, le prix des transports de New-York à Platsburg et à Buffalo était de 5 et 12 dollars (12 fl. 50 c. 30 fl. des P.-B.) par cent livres; aujourd'hui il est de 30 et 60 cents (75 c. et 1 fl. 50 c.). Un canon de 12, dont le transport à Buffalo n'aurait pas coûté moins de 200 dollars (500 fl.), y serait conduit aujourd'hui pour 20 dollars (50 fl.), et dans le huitième du temps qu'on y eût employé en 1816. Si donc les Etats se sont quelquefois lancés dans ces entreprises avec une hardiesse qui leur cause aujourd'hui des embarras de finances, le gouvernement national ne peut cependant pas se plaindre d'une imprudence qui lui a mis de telles armes entre les mains. »

Le rapport se termine par des demandes de crédit pour une fonderie de canons, l'Ecole militaire de West-Point, la caisse des pensions, etc., etc.

« M. le président, dit le ministre de la marine, la marine des Etats Unis se compose aujourd'hui de onze vaisseaux de ligne, dix sept frégates, dix-huit corvettes, deux bricks, neuf goëlettes, quatre bateaux à vapeur, et trois transports, en tout soixante-quatre bâtimens. Tous ces bâtimens ne sont pas armés.

» Nous avons dans la Méditerranée un vaisseau, une frégate et une corvette.

» Dans l'Océan Pacifique, nous avons une frégate, quatre corvettes et une goëlette. J'appellerai spécialement votre attention sur les intérêts des Etats-Unis dans cette mer. Suivant des renseignemens que j'ai tout lieu de croire exacts, le capital engagé aujourd'hui dans les expéditions pour la pêche de la baleine n'est pas moindre de 50 millions de dollars (125 millions de fl.) dont la plus grande partie appartient à des armateurs américains. Ce fait suffira, je pense, à justifier l'augmentation de crédit que je demande pour pouvoir renforcer notre escadre de l'Océan Pacifique.

» Ce n'est pas tout cependant; il est devenu indispensable aujourd'hui de fonder sur quelque point de la côte qui nous appartient dans cette mer un lieu de relâche pour nos navires. Ceux de nos bâtimens de guerre qui croisent dans cette mer restent le plus souvent éloignés de nos ports pendant quatre ans, et pendant ce temps ils ont besoin d'une multitude d'objets qu'ils ne peuvent se procurer que très-difficilement et à des prix exorbitans. On ne peut trouver dans aucun des ports de cette côte les moyens de faire des réparations un peu considérables. D'ailleurs, un poste de ce genre serait d'un avantage incalculable pour les nombreux navires de notre marine marchande qui sillonnent cette mer.

» Il y aurait aussi grand avantage à fonder un établissement du même genre aux îles Sandwich.

» Sur la côte du Brésil, notre escadre se compose d'un vaisseau, une frégate, trois corvettes et une goëlette.

» Dans le golfe du Mexique, une frégate et deux corvettes.

» Sur la côte des Florides, aidant aux opérations de l'armée de terre, ses petites goëlettes, dont trois appartenant à l'administration des douanes.

» Dans la mer des Indes, une frégate et une corvette.

» Dans les archipels de la Polynésie, une petite escadre composée de deux corvettes, un brick et une goëlette.

» Enfin, nous avons un brick et une goëlette employés à la répression de la traite sur la côte d'Afrique.

» Nous avons sur les chantiers quatre frégates, cinq bateaux à vapeur, une grande corvette et trois petits bâtimens.

» Tel est le matériel dont dispose la marine militaire des Etats-Unis. Jusqu'ici il a suffi, grâce au zèle, au talent, à l'activité, à l'énergie de nos marins; mais aujourd'hui il ne suffit plus, aujourd'hui le temps est venu *d'augmenter notre marine aussi rapidement qu'il sera possible.*

» Nous pouvons estimer sans crainte le capital appartenant à nos concitoyens, et transporté tous les ans sur les Océans, à 120 millions de dollars (env. 300 millions de florins), non compris le cabotage, ni la valeur des bâtimens employés à ces transports, ni l'importance des établissemens commerciaux fondés à l'étranger par des citoyens américains. Que serait-ce donc si l'on y comprenait le cabotage et la navigation de nos grands lacs? Des intérêts si importans réclament et ont le droit de réclamer une protection efficace. Toutes les puissances maritimes développent aujourd'hui leur marine militaire; l'Amérique ne peut pas rester stationnaire. L'Angleterre, avec un peu moins que le double de notre navigation, a huit fois autant de bâtimens de guerre que nous; la France, qui ne fait sous son pavillon qu'un tiers du commerce qui se fait sous le nôtre, possède une marine militaire cinq fois plus puissante que la nôtre. Rester à ce degré d'infériorité, ne serait-ce pas provoquer les attaques de nos rivaux?

» Le Congrès décidera ce qu'il faut faire, mais je crois pouvoir affirmer qu'il ne peut accorder rien de trop. C'est lui aussi qui déterminera le rang et la force des bâtimens que nous aurons à construire. Je dirai cependant que, comme nous ne pouvons nous proposer de faire aucune conquête, comme nos armemens ne doivent avoir pour but que la défense du territoire et la protection de notre littoral, je crois que nous ne devrions pas augmenter le nombre de nos vaisseaux de ligne, mais celui de nos frégates et de nos bâtimens légers, celui surtout de nos bateaux à vapeur. Ne pourrait-on pas, à l'exemple des autres puissances, construire de grands bateaux à vapeur qui pourraient, en cas de besoin, être armés en guerre, et qui, pendant la paix, seraient employés au service de la poste, au transport des voyageurs?

» En augmentant les ressources du matériel, il faudra aussi augmenter celles du personnel; je n'ai pas besoin de le dire. Mais je désirerais appeler particulièrement votre attention sur un sujet qui a provoqué, et avec raison, la sollicitude de tous mes prédécesseurs. En augmentant le nombre des officiers, il faudra augmenter aussi le nombre des grades. Il est absolument impossible que la marine des Etats Unis, d'une puissance maritime de premier rang, n'ait pas d'amiraux. C'est en vain que nos capitaines de vaisseau, revêtus du plus haut grade qu'on puisse obtenir dans leur patrie, prétendent aux honneurs qu'il est d'usage d'accorder aux officiers généraux; on ne veut les reconnaître que comme capitaines de vaisseau. Ce sujet a déjà engendré maintes fois des contestations très-fâcheuses et capables de troubler la bonne harmonie qui doit régner entre nos officiers et ceux des pays étrangers. C'est fâcheux pendant la paix; que serait-ce pendant la guerre? Le capitaine américain, appelé à agir de concert avec l'amiral d'une flotte alliée, serait toujours forcément tenu au second rang; car il n'est pas à supposer que les autres nations céderaient sur ce point. Enfin, et ce qui doit être une importante considération dans un pays libre, l'Etat ne doit-il pas être toujours en mesure de récompenser les services, ne doit-il pas offrir dans les carrières où il appelle l'activité de ses citoyens les moyens de satisfaire l'ambition légitime de ceux qui sont toujours prêts à mourir pour l'honneur de son pavillon?

» Tels sont les points qui réclament principalement des réformes immédiates, mais on pourrait dire que tout dans le service de notre marine exige une prompte réforme. L'administration est incomplète, nous n'avons encore ni code maritime, ni écoles de marine. J'appelle sur tous ces points les méditations du Congrès, et en lui soumettant avec franchise les besoins du pays, j'espère qu'il mettra le gouvernement à même d'y pourvoir. »

GRÈCE.

Nous recevons d'Athènes l'*Observateur Grec*, du 20 mars; nous en extrayons l'article ci-après:

Nouvelle importante.

« M. Maurocordato, ministre de Grèce à Constantinople vient d'informer notre gouvernement, que les assurances les plus amicales lui ont été prodiguées par la Porte-Ottomane.

» En même temps, les représentans des cinq grandes puissances, résidant à Athènes, ont adressé une Note à notre gouvernement, dans laquelle ils exposent, que les explications données par la Porte touchant les mouvemens militaires qui ont lieu dans son Empire, près des frontières de la Grèce, ne permettant plus de douter de la destination de ces armemens, et des bonnes dispositions de la Porte envers la Grèce, ils verraient avec plaisir le rappel des détachemens de troupes que le gouvernement grec a cru devoir envoyer aux frontières: la tranquillité de l'Orient se trouvant d'ailleurs placée sous la protection desdites puissances.

» Le gouvernement grec a reçu cette communication avec une vive satisfaction; et, jaloux de montrer toute sa confiance dans la protection des grandes puissances, sous l'égide de laquelle il est heureux de maintenir la Grèce, il a aussitôt décidé le rappel des détachemens des troupes, qui d'ailleurs n'avaient été expédiés aux frontières que dans le but d'y assurer le maintien de l'ordre.

» Ainsi restent confirmées par les faits officiels, les assurances que nous avons toujours données à nos lecteurs, de voir maintenir avec la Turquie des relations de bon voisinage. »

Nous trouvons dans le même journal copie d'un procès-verbal dressé par M. Gillois, consul-chancelier de la légation de France, constatant les premiers travaux de la sucrerie royale, dirigée par M. Roberty. Les premiers essais avaient parfaitement réussi et les résultats obtenus étaient supérieurs d'un tiers à ceux des betteraves du nord de la France.

Comme preuve de l'extrême fécondité du terrain en Grèce, nous citerons le passage suivant de ce procès-verbal:

« Ayant parcouru pendant notre séjour à la sucrerie, les champs semés de betteraves, nous avons remarqué qu'elles y avaient atteint un développement assez considérable pour que quelques-unes aient pesé jusqu'à 25 livres. Le sieur Delaugre, chef de culture de l'établissement, nous a assuré qu'il était lui-même étonné de la facilité que présentait la culture de ce tubercule et des qualités qu'il avait dans ce pays. »

AUTRICHE.

Une correspondance de Vienne, du 4 avril, mande:

« L'Empire vient de faire de nouveau une perte cruelle par la mort du baron Frédéric Chrétien baron de Gærtner, président de la haute cour d'appel et de justice, en Autriche.

» S. A. I. l'archiduc Etienne a quitté Vienne, pour se rendre à Milan où il se livrera à l'étude de toutes les branches d'administration, ainsi qu'il l'avait fait précédemment ici et à Prague.

» Le comte Sambury, envoyé de Sardaigne, est parti d'ici en congé. »

— Une correspondance datée de Vienne, le 2 avril, porte ce qui suit:

Je puis vous donner aujourd'hui la nouvelle que la question de l'accession de l'Autriche à l'Union douanière de l'Allemagne a été, d'après les intentions de S. A. le prince de Metternich, confiée à un homme d'état distingué par ses connaissances en affaires, afin d'en faire un examen particulier et de donner son avis. On apprend que cette question a été d'abord déclarée dépendante de nos relations particulières avec la Hongrie, et que la régularisation de ces relations a été reconnue comme première exigence de l'accession. Il paraît qu'en conséquence l'on a pris des mesures qui amèneront plus tard des négociations avec la Hongrie, du résultat desquelles dépendra la manière de traiter cette importante affaire, qui apportera un grand changement dans l'industrie et l'économie rurale de l'Autriche. Si l'on jette un regard sur les difficultés qui se présentent, non seulement par rapport à l'accord avec la Hongrie, mais surtout par rapport aux autres états autrichiens, qui sont exposés à la bonne ou à la mauvaise influence du changement de système, sans qu'on puisse d'avance annoncer avec pleine certitude les chances à courir, alors on ne pourra pas croire que les négociations seront finies dans un court délai; sans douter qu'elles n'atteindraient pas une fin favorable.

SUÈDE ET NORVÈGE.

On écrit de Stockholm, le 1er avril:

« Le 29 mars a eu lieu, à Upsal, l'ouverture des deux coffres qui, d'après les dispositions de Gustave III, devaient rester fermés 50 ans après sa mort. Le grand coffre contient:

1° Un sac cacheté, lors du départ du roi en 1783 pour l'Italie, et portant pour suscription: «Tous les paquets qui sont marqués d'une †, ou lien avec les mots: «Papiers relatifs à la franc-maçonnerie», ne peuvent être ouverts par d'autres personnes *que par le roi régnant de ma race.*» (Ils ne peuvent ainsi être ouverts, ni par Charles XIV Jean, ni par Gustave Wasa). Ensuite, diverses lettres et papiers de 1780; un discours; des Manuscrits de feu Beylon; des correspondances relatives au voyage de Spa 1780; des papiers relatifs au voyage de Finlande 1783; un rouleau avec une suscription du chancelier de l'empire Sparre, portant qu'il devra être ouvert par le roi; des papiers concernant la rupture du mariage entre le duc d'Ostgoth et Mlle la comtesse de W. 1782; papiers à remettre au comte de Creutz ou au baron de Ramel; trois rouleaux, plan pour la défense du pays;

2° Papiers relatifs au sénateur de l'Empire, comte … de décembre 1781;

3° Idem;

4° Documens sur le voyage de Turquie (de Hœpk… Carleson);

5° Idem;

6° Lettres du lieutenant-général Sprengtporten et … avril 1787;

7° Diverses lettres de ministres;

8° Diverses affaires;

9° Journal de la guerre de Finlande, 1742, cartes, …

10° Discours du sénateur de l'Empire, Scheffer, à sa ré… de chevalier;

11° Sur le projet du comptoir d'escompte;

12° Lettres autographes du roi, au sénateur de l'… Scheffer, pendant son enfance;

13° Sur la défense de la Finlande, 1340; — Discours; …

14° Lettre du cardinal de Bernis;

15° Instruction royale, lettres de Ræpeken et de W… sur l'expédition des Russes, 1759;

16° Papiers de La Haye, du 23 juin 1788, lors du … après la guerre de Russie;

17° Divers papiers d'une moindre importance;

18° Diverses lettres et papiers, réunis pendant l… de 1784;

19°—23° Lettres, pièces de théâtre, poésies, esquisse…

24° Un bureau, contenant la correspondance du r… gues 1768—1772, fêtes de la Cour 1776—1777, etc.

Dans le petit coffre se trouve un sac avec des lettr… minutes, des dépêches, etc., parmi lesquelles le plan ori… roi, de l'opéra *Gustave Wasa*, avec le prologue.

PRUSSE.

— On écrit de Berlin, le 4 avril:

« Est parti en poste pour St.-Pétersbourg, une dé… tion du 6e régiment de cuirassiers, dont l'empereur … depuis bientôt 25 ans, pour prendre part aux fêtes … données à l'occasion de ce jubilé. La députation se com… 3 officiers d'état-major, 2 capitaines et un maréchal-… dudit régiment, qui resteront probablement jusqu'au … juin, à St.-Pétersbourg. »

ESPAGNE.

Nous avons reçu des correspondances de Madrid, … du 5 avril. Les Cortès n'ont pas eu l'intérêt qu'on pensait … ver. Une indisposition du président du conseil a retardé … pellation de M. Sanchez Silva, relativement au traité … merce avec l'Angleterre. On conçoit que le gouvernement … pas pressé de donner une réponse catégorique qui doi… rement blesser dans leurs plus chers intérêts la Catalogne … Andalousie, Valence ou l'Angleterre. Toutefois, les … de Barcelonne du 6, semblent ne pas douter … d'un projet de traité de commerce ruineux, dans le cas … ministère oserait le proposer. Ce ne serait pas M. Sarra … Catalan, qui se hasarderait à proposer cette mesure. Un … curieux, c'est que le gouvernement n'a pas encore jugé … de retirer l'armée d'observation stationnée sur les front… Portugal et la réserve cantonnée à Zamora. Ces troup… abondamment pourvues de tout.

Le bruit s'étant accrédité, d'après des lettres de Ba… que le gouvernement français n'empêchait plus les réfugi… gnols de se rapprocher des frontières; il y a, dans cert… de la presse, une recrudescence de violentes attaques … cabinet français. Dans la principauté de Catalogne, … donnait la chasse la plus active aux bandes carlistes. … que le frère du fameux Tristany a été tué dans une des … rencontres.

FRANCE.

On nous écrit de Paris, le 12 avril:

La commission du budget a entendu aujourd'hui M. le … des finances. Il résulte de son exposé que les crédits … dés pour les services généraux de ce ministère, présente… le chapitre de l'administration centrale une augme… 35,284 fr. par suite de l'accroissement notable de … plusieurs régies financières et nécessitant de 200,000 … les besoins du service de trésorerie, auxquels ne suffiraient … précédentes allocations, bien que la proportion des frais … mouvement annuel de fonds, en recette et en dépense, … tienne dans la proportion de 12 à 13 centimes par 100 fr.

Les traitemens de la cour des comptes sont reprodu… réduction que leur a fait subir la loi du budget de 1832.

Il ressort sur les frais de régie, et de perception une … tation de 8,437,427 laquelle ne saurait être considérée … accroissement réel des charges du trésor puisqu'elle r… progression des recettes ou de l'extension des différe… productifs. En voici les principaux élémens: 908,574 fr. … remises proportionnelles sur les diverses perceptions, … ses d'exploitation et les frais de surveillance, 3,800,000 … les achats de tabacs, nécessités par une consommation … ment en progrès; 2,106,659 fr. pour la mise en activité de … services de paquebots à vapeur, affectés à la correspond… la Corse et en Alexandrie, 1,420,603 fr. pour … plus grand nombre de communes la distribution journ… lettres et créer aussi de nouveaux bureaux de … 591,591 fr. pour l'établissement, ou la rectification … lignes de malles-postes, dans le but d'accélérer la co… ce de Lyon avec Marseille, de Paris avec Genève, et … en même temps des services plus réguliers avec … Dijon, Besançon, Troyes et Mulhouse.

Les diminutions sur le chapitre des frais de régie et … tion est de 807,820 fr., elles proviennent d'une … 67,820 fr. sur les frais du recensement général lequ… de se prolonger pendant 5 ans est terminé en … autre réduction de 740,000 sur le cadastre.

La dernière partie du budget relative aux … restitutions et non-valeurs, présentent des augm… tant à 2,430,780 fr. Elles proviennent … principal des contributions directes et de l'au… positions communales; … d'un nouveau crédit … voir pour l'escompte accordé sur les sels … l'est, droit que l'ancienne régie acquittait … mois et qui pourra être payé désormais au comptant … fice d'escompte.

Il résulte, enfin, des explications sommaires …

...mandes du gouvernement sont inférieures au montant de ... votés pour 1842 d'une somme totale de 45,928,981 qui ...mpose de diminutions réalisées sur les dépenses de la guerre, de la marine pour 67,171,830 fr. et atténués de 21,242,849 ...ur divers excédans. Finalement les dépenses de ce département pour 1843 s'élèvent à 1,311,553,095 fr. La commission l'a ... dans ses principales dispositions.

Le *Moniteur Parisien* dit : Nous avons lieu de croire que ...sertions du *Morning Post* relatives au mariage de la reine ...agne, sont inexactes.

Voici le texte du projet de loi présenté par le gouvernement aux Chambres et relatif au noviciat judiciaire :

« Art. 1er. Il sera établi des auditeurs près des tribunaux de ...mière instance. Ils ne pourront être placés près des tribunaux ...geant aux chefs-lieux des cours royales, des cours d'assises et ...départemens. Leurs fonctions sont gratuites.

2. Le nombre des auditeurs ne pourra excéder cent cin...

3. Nul ne pourra être nommé auditeur : 1° s'il n'est âgé de ... de vingt-deux ans et s'il n'a moins de vingt-six ans ; 2° s'il ... docteur en droit. Néanmoins les licenciés en droit pourront ... nommés auditeurs jusqu'au 1er janvier 1845 ; 3° s'il n'a ... le barreau d'une cour royale pendant un an en qualité ...t.

4. Les auditeurs seront nommés par le roi. Avant d'entrer en ...ons, ils prêteront serment devant la cour royale.

5. Ils siégeront à l'audience et participeront à toutes les dé...tions du tribunal, avec voix consultative seulement. Après ... d'exercice, ils pourront être chargés de remplir les fonc... du ministère public aux audiences civiles et correctionnel... Toutes les dispositions relatives au droit de récusation seront ...cables aux auditeurs.

6. Les auditeurs jouiront des mêmes prérogatives et seront ... à la même discipline que les magistrats. Les dispositions ... relatives aux dispenses et aux incompatibilités leur seront ...cables.

7. Les auditeurs sont révocables ; leurs fonctions cesseront ... de plein droit après cinq ans d'exercice.

8. Un réglement d'administration publique déterminera la ...artition des auditeurs entre les tribunaux, le rang et le cos... de ces magistrats. »

Nous avons donné hier le commencement du discours ...noncé par M. Guizot à la Chambre des Pairs, en réponse aux interpellations relatives à l'affaire des navires le *Marabout*, et la *Sénégambie*. Voici maintenant la dernière ... de cette réponse, celle qui se rapporte plus spé...ment au droit de visite et aux relations politiques entre ...nce et l'Angleterre :

« Je ne descendrai pas de la tribune sans dire quelques mots ... question plus générale, dont l'honorable M. de Boissy a ...tenu la Chambre, tout en disant qu'il ne l'en entretien... pas. J'ai quelques mots très-courts à dire à ce sujet, je ... parler du droit de visite (*Mouvement général d'attention*). ...re que la Chambre sache bien où nous en sommes aujour... sur cette question, et quelle est exactement la situation.

... Chambre sait quel traité avait été conclu. Lorsque le mo... de la ratification est arrivé, la ratification n'a pas été don... le gouvernement du roi a donné à la couronne le conseil ... pas ratifier ; elle n'a pas ratifié.

... même temps, le gouvernement a proposé des modifica..., dont quelques-unes considérables, au traité qui avait été ...lu.

... plus, le gouvernement du roi a déclaré qu'il ne prenait ...n engagement, ni direct, ni indirect, de ratifier purement ...plement le traité à aucune époque quelconque. Les inten... du gouvernement du roi, à ce sujet, ont été formellement ...rimées au moment de la ratification.

...ilà les trois faits qui caractérisent la situation : Refus de ...tion actuelle ; proposition de modifications au traité con... déclaration qu'on ne promettait en aucune façon, ni direc...ent ni indirectement, de ratifier purement et simplement à ... époque.

...te situation a été parfaitement comprise et pleinement ac... par les autres puissances co-signataires du traité, et le ...ocole est resté ouvert pour la France indéfiniment, sous les ... conditions, en présence des trois faits que je viens d'avoir ...neur de vous rappeler.

...ilà exactement où nous en sommes aujourd'hui. Depuis, il ... arrivé au gouvernement du roi aucune note, aucune ins..., aucune demande, pas une parole qui l'ait pressé de rati... traité et de sortir de la situation qu'il avait prise.

... Chambre voit par là ce qu'elle doit penser de ces préten... instances menaçantes adressées au gouvernement du roi ... le décider à ratifier, et de ces faiblesses dans l'avenir, de ...faiblesses en perspective que le gouvernement du roi doit ...mettre un jour. Il n'en est rien ; il n'en sera rien.

...st là tout ce que je peux dire, tout ce que je dois dire en ...oment sur cette question. Je ne veux me laisser entraîner ...ersonne à pousser la discussion au-delà. La Chambre com... que je manquerais à mon devoir en le faisant. Il y a une ... en suspens, encore ouverte, des propositions faites et ...ées. Il m'est impossible d'en dire plus que je ne fais en ce ...t en caractérisant la situation.

... la Chambre de réfléchir sur les inconvéniens de ces re... perpétuels sur cette question, quand il est évidemment im... au gouvernement de faire autre chose et de dire plus ... qu'il a fait et dit.

... peut être le but de ces retours ? Mon Dieu ! il y en a un ... si évident que je n'ai pas besoin de le faire remarquer. Ce ... attaques au cabinet ; ce sont des embarras, des entraves ... dans la marche du cabinet. La Chambre trouvera tout sim... pense, que je ne m'y prête pas.

... un second inconvénient qui est bien plus grave, c'est ...teur, de fomenter des sentimens d'animosité entre deux ... peuples et entre deux grands gouvernemens. Pour mon ..., je trouve cela peu sage, et je ne trouve pas que ce ... des actes de bon citoyen.

..., en essayant, il y a quelque temps, de caractériser ... extérieure du cabinet auquel j'ai l'honneur d'ap..., j'ai dit qu'elle serait envers tout le monde parfaite... indépendante, qu'elle se placerait, qu'elle est à présent, en ... toute alliance spéciale et intime : je l'ai dit hautement, ..., et j'ose ajouter que je la pratique comme je

Mais en même temps que nous avons écarté toute idée d'alliance particulière et intime, en même temps que nous avons annoncé que l'indépendance serait le caractère principal de notre politique, nous avons aussi parlé, et parlé sincèrement de paix, de bonne intelligence, de notre intention de vivre en bons rapports avec toutes les puissances européennes.

Messieurs, pour vivre en bons rapports, en bonne intelligence, il ne faut pas se laisser dominer, entraîner par l'aigreur ou la crédulité publique.

Pour mon compte, je ne m'y prêterai jamais. Entre deux grands pays, entre deux grands gouvernemens, les moindres actes, les moindres paroles doivent être pleinement équitables et convenables ; aucune apparence de haine ou d'injure ne doit jamais s'y mêler.

Nous prenons au sérieux ce que nous avons dit de la bonne intelligence et des bons rapports que nous entendons entretenir avec la Grande-Bretagne aussi bien qu'avec les autres puissances. Nous portons, et je suis sûr d'exprimer en ceci les sentimens de la Chambre et du pays, nous portons une sincère estime à la Grande-Bretagne et à son gouvernement ; nous sommes avec elle dans une paix véritable, dans une bonne intelligence réelle, et nous ne souffrirons pas, autant qu'il dépendra de nous, que ces rapports, que cette bonne intelligence soient troublés par la contagion (je ne puis me servir d'une autre expression), par la contagion de l'animosité et de la crédulité populaire.

Je n'ajoute qu'un mot.

Ce n'est pas dans le seul intérêt, quelque grand qu'il soit, de nos bons rapports extérieurs que nous agissons ainsi ; c'est aussi dans l'intérêt de la grave question, de la bonne cause qui se débat en ce moment, l'abolition de la traite.

Messieurs, c'est la France qui a eu l'honneur de commencer cette grande œuvre. Avant que l'Angleterre, avant que le parti religieux en Angleterre se mît à la tête de l'abolition de la traite, c'était la France, c'étaient les idées françaises qui avaient imprimé le mouvement. Il nous appartient de ne pas abandonner légèrement une si belle entreprise. J'ai, j'ose le dire, quelquefois prouvé que je n'hésitais pas à répudier les erreurs, les fautes, les égaremens de nos pères ; mais, pour rien au monde, je ne voudrais renoncer à ce qu'il y a de beau, de grand dans l'héritage qu'ils nous ont transmis ; pour rien au monde, je ne voudrais renoncer à l'espoir de continuer d'accomplir les grandes et bonnes œuvres qu'ils ont commencées. L'abolition de la traite des nègres est l'une de ces œuvres.

Nous devons, et je me sers à dessein de ce mot ; car c'est un devoir, nous devons la poursuivre et l'accomplir ; nous ne devons pas laisser, par notre indifférence seule, se répandre et s'accréditer des idées et des sentimens contraires à cette sainte cause. Nous devons les combattre toutes les fois que nous les rencontrerons. Pour mon compte, je l'ai fait et je le ferai toujours. Je me maintiendrai toujours, à cet égard, dans la situation que j'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de la Chambre, situation qui réserve notre avenir. La Chambre peut être sûre qu'il n'y aura dans cet avenir aucune complaisance, aucune faiblesse de la part du gouvernement du roi. Mais il n'y aura en même temps, j'ai besoin de le dire, aucun abandon de la grande tâche qui nous a été léguée et que nous avons à cœur de poursuivre jusqu'au bout. »

Après le discours du ministre des affaires étrangères, la discussion s'est encore prolongée quelque temps et ensuite la Chambre a passé à l'ordre du jour.

Le *Journal des Débats* caractérise très-bien les discussions de la Chambre des Pairs, dans l'article que voici :

« Les interpellations auxquelles la Chambre des Pairs avait consacré la séance d'aujourd'hui, ont donné lieu à une discussion assez vive, et d'ailleurs intéressante, sur l'affaire du *Marabout* et sur une affaire assurément plus grave, la capture du navire *la Sénégambie*. Telle est la forme qu'a prise le débat. Au fond, c'est le droit de visite que l'on a discuté ; c'est le droit de visite que la Chambre avait en vue ; c'est contre toute extension aux traités de 1831 et de 1833, qu'elle nous a semblé vouloir protester, autant qu'il peut nous être permis d'interpréter les sentimens d'une assemblée aussi grave et aussi réservée dans l'expression de ses vœux. Pour aller encore plus directement au but, nous croyons que l'on s'inquiète assez peu en France de savoir si *le Marabout* et *la Sénégambie* faisaient ou ne faisaient pas la traite, si le droit de visite n'entraîne pas nécessairement avec soi quelques abus que l'on doit réprimer, mais qu'il est difficile de prévenir. Nous disons que l'opinion s'inquiète peu de ces actes, parce que tout le monde est convaincu que tout dommage porté à l'honneur du pavillon ou aux intérêts du commerce sera amplement et immédiatement réparé. Nous le disons pour cela et uniquement pour cela. A notre avis donc, la protestation contre quelques abus de droit de visite, c'est, si l'on nous passe l'expression, la poussière que soulève le débat, ce n'est pas le débat même. Il y a quelque chose de plus considérable que les procès du *Marabout* et de *la Sénégambie*, de plus considérable que le droit de visite, exercé, après tout, pendant onze ans sans réclamations ; il y a une manifestation des grands pouvoirs de l'Etat contre certains actes de la politique suivie depuis deux ans par le gouvernement anglais. On ne doit ni s'étonner ni se plaindre de ces manifestations ; elles sont pour le gouvernement français une force de plus ; elles ajoutent une autorité immense à ses paroles et à ses négociations, elles sanctionnent sa conduite et ses résolutions. Le jour où le ministre du 29 octobre a déclaré du haut de la tribune que le temps des alliances intimes était passé, que la France désirait vivre en bonne harmonie avec les nations, mais que son concours et ses sympathies n'étaient promis à personne, il a caractérisé, en gardant la mesure et la modération qui conviennent à un gouvernement, la situation nouvelle que nous ont faite les événemens de 1840.

Dans cette question incidente du droit de visite, le ministère, la Chambre des Députés et la Chambre des Pairs ont obéi à ce qu'on appelle avec raison l'instinct national. Les hommes pratiques savent résister aux entraînemens des passions humaines, mais ils tiennent compte des faits. Il y a encore en France un sentiment d'irritation exagéré, injuste même, contre l'Angleterre ; mais il y a aussi un sentiment d'inquiétude, honorable et légitime dans son principe, et qui doit être pris en grande considération. L'opinion du pays, et ce mot est ici prononcé sérieusement, a condamné la politique aventureuse et étourdie de M. Thiers ; elle a condamné toute tentative de bouleversement, toute guerre de propagande entreprise sans nécessité et sans but ; elle a abandonné les hommes d'Etat qui n'ont su ni éviter ni réparer un échec diplomatique, qui n'ont su faire ni la guerre, ni la paix ; elle a approuvé le programme du 29 octobre, l'isolement, la liberté dans les alliances, la politique expectante et pacifique ; mais nul ne s'est mépris sur les conséquences d'un événement aussi grave que la rupture de l'alliance anglaise. Malgré les fautes énormes du 1er mars, malgré la nécessité d'y porter un prompt remède, malgré la loyauté et la franchise avec lesquelles le gouvernement français a proclamé sa résolution de maintenir la paix, il y avait toujours deux questions qui devaient diviser la politique de la France et la politique de l'Angleterre, une question de forme : le procédé du gouvernement anglais quand il avait rompu l'alliance ; une question de choses : le triste dénouement que la politique anglaise avait ménagé aux affaires d'Orient. Cette politique a conquis la Syrie pour la livrer à l'anarchie ; en quoi elle a fait un acte déplorable ; car elle a affaibli la puissance du Pacha sans augmenter la puissance du Sultan.

Nous n'hésitons pas à le dire, parce que ceci est la vérité vraie. *Le Marabout*, *le Sénégambie*, le droit de visite ne sont devenus des questions importantes que depuis la rupture de l'alliance anglaise. Veut-on une preuve irrécusable de cette vérité : la voici : La plupart des hommes d'état qui attaquent aujourd'hui le droit de visite, et qui l'attaquent dans un sens absolu, ont laissé passer sans dire mot, les traités de 1831 et de 1833. Bien mieux, parmi ces hommes les uns ont approuvé le droit de visite ; les autres ont participé aux traités même, et ont à réclamer leur part de responsabilité dans ces engagemens solennels. C'est pourquoi, comme nous voulons rendre à chacun bonne justice, nous dirons que, si le droit de visite a été pour la majorité des Chambres une occasion d'exprimer les sentimens du pays, cette même affaire a été tout simplement pour les chefs de l'opposition une machine de guerre, un prétexte honnête de poser leur candidature. Rien de moins, rien de plus. »

BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles, le 12 avril :

Un incendie s'est déclaré dans la caserne des Annonciades, occupée par le régiment des guides. On a pu bientôt après maîtriser le feu.

Cet incendie qui éclate ainsi dans une caserne, à laquelle déjà il avait été question de mettre le feu au mois d'octobre dernier, a donné lieu, comme on peut se le figurer aisément, à toutes sortes de bruits et de conjectures. Nous serions heureux d'apprendre que la cause en a été toute fortuite, et que la malveillance y est étrangère. Tout le monde désire qu'une enquête sévère éclaircisse ce que l'origine de cet événement offre encore de douteux et d'obscur.

L'ordre le plus parfait n'a pas cessé de régner en ville.

VARIÉTÉS.

Mœurs et Avenir de la Société ANGLO HINDOUE.

(*Suite.* — Voir notre no d'avant-hier.)

L'influence de ces causes physiques sur le caractère, les mœurs, les idées, sur la naissance et la systématisation des religions et des arts, ne peut être douteuse. « Il y a des situations et des époques, dit miss Emma Roberts, où les *paunkahs*, vastes éventails toujours en mouvement, les *pourdhas* ou rideaux épais attachés devant les portes, les *tatties* ou tissus de jonc mouillé suspendus aux fenêtres, ne rendent pas l'atmosphère supportable. L'intérieur d'un gazomètre est moins ardent ; dès que vous sortez, vous vous sentez épuisé, vos membres défaillent, et la morsure de ce vent terrible écorche votre peau qui s'enlève. Chaque meuble brûle la main. Le bois le plus dur craque et éclate avec la détonation d'un pistolet, et le linge que l'on tire de l'armoire paraît avoir été placé devant un grand brasier. Toutes les chambres ressemblent à des fours que l'on aurait trop chauffés. Vous voyez les oiseaux se traîner l'aile basse, le bec entr'ouvert, les chats persans enlacer de leur souple corps les cruches d'eau déposées dans les chambres de bain, ou, s'étendant sur le gazon humide au pied des *tatties*, recevoir avec délices une part des libations nombreuses qui tombent sur ces nattes, et quelquefois, quand il leur a pris envie de s'aventurer dehors, revenir l'œil hagard et tout effarouchés de l'accueil ardent qu'ils ont reçu. Le déluge qui succède ordinairement à cette effroyable ardeur n'est ni moins redoutable, ni moins gigantesque dans ses formes et son approche. Il s'annonce d'abord par l'arrivée lente, progressive et solennelle d'une muraille noire qui se dresse à l'extrémité de l'horizon, et qui, toujours grandissant et s'élevant, finit par placer un rempart invincible entre le soleil et l'homme ; c'est le sable accumulé par le vent, et qui s'élève à une hauteur prodigieuse. A travers ce rempart, on ne distingue pas l'éclair, mais on entend les mugissemens prolongés du tonnerre jusqu'au moment où les écluses du ciel, étant lâchées, inondent le pays. Bientôt on n'aperçoit plus qu'une nappe d'eau, et l'observateur, du toit de sa masure, peut voir, avant même que ces lacs, subitement versés sur le sol, aient pénétré les profondes crevasses de la terre béante et altérée, des taches vertes et des oasis brillantes apparaître tout à coup, tant est rapide cette végétation qui se développe à l'œil nu. Je me souviens que l'une de ces tempêtes, incroyables pour qui ne les a pas vues, emporta devant moi le toit d'un édifice ; heureusement ce n'était que le toit de la cuisine. Chef et marmitons s'élancèrent, saisirent avec autant de sang-froid et de vigueur que d'adresse les quatre bambous qui volaient avec le toit, suivirent, emportant ainsi leur toit dérobé, la course impétueuse que lui imprimait l'ouragan et finirent, quand la crise fut passée, par replacer tranquillement les piliers à leurs vieilles places, aux quatre coins des murailles qu'ils avaient abandonnées. »

Le règne végétal ne fait pas éclater une moindre magnificence, et les plantes parasites elles-mêmes, gigantesques accessoires enlaçant tous les arbres comme autant de boas constrictors, suspendent aux vieux troncs des festons si énormes, que vous diriez des paniers de fleurs qui se balancent au gré du vent. Sous ces ombrages épais voltigent les vautours, s'endorment les tigres, et rôdent les chakals par bandes nombreuses. Ces agens de destruction ne permettent pas aux débris de s'accumuler, et hâtent le renouvellement universel en absorbant et en dévorant tous les êtres que la mort a frappés. A peine le daim, le taureau ou le buffle sont-ils tombés sous la dent du tigre, plus de cinq

cents vautours et autant de chakals et de loups s'attroupent autour de la proie, et attendent que le maître ait fait son repas.

On ne peut s'étonner que des races placées ainsi dans le désordre même de la fécondité exubérante aient essayé de diviniser le sentiment de l'ordre et de se donner une politique durable en établissant la sévérité des castes. Quant aux arts, chez un tel peuple, ils ne pouvaient être que l'imitation des grandeurs et des forces démesurées qui l'environnent et le bercent. La philosophie elle-même ne pouvait se montrer que comme le reflet de ces forces adorées. Dans une succession si rapide de causes et d'effets, de naissances qui creusent le tombeau et de tombes qui renferment la vie, cette vie comme cette mort devaient paraître illusion universelle, le plus grand scepticisme, le plus grand mysticisme et le plus effrayant panthéisme que l'homme ait jamais rêvé, car il réunit la triple tendance.

« Il n'existe rien de réel, dit le *Bhagavat*, traduit par William Jones, que la première cause, Dieu. Le reste ne fait que paraître et disparaître dans l'esprit, et n'est qu'illusion ! — Moi seul, s'écrie dans le même poème le Dieu suprême (Krichna), je suis la création et la dissolution. Toutes choses sont en moi et je suis humidité dans l'eau, lumière dans les astres, prière dans les Vedas, son dans l'atmosphère, humanité dans l'homme, odeur dans les fleurs, gloire dans la source de la lumière. En toutes choses, je suis la vie, éternel germe de la nature toujours renaissante. » Certes, la métaphysique modeste, timide et analytique du protestantisme anglican avait peu de prise sur des imaginations nourries de théories semblables. Les brahmanes répondaient aux missionnaires, qui les accusaient d'idolâtrie, que leurs idoles n'étaient que des symboles, et que ces têtes monstrueuses, ces anomalies d'une sculpture contre nature, n'indiquaient point un culte infernal, mais voilaient une allégorie métaphysique. Ce que nous connaissons de la poésie hindoustanique s'accorde avec les idées que nous venons d'émettre, et correspond avec cette puissance que rien ne règle et cette grandeur que rien ne limite.

Le fêtes de ce peuple, ses jeux, ses cérémonies, portent le même caractère. « Il faut, dit le missionnaire Dubois, voir à Bénarès, dans cette Rome du brahmanisme, l'*illumination* ou *douwallie* en l'honneur de Latchmi, déesse de la fortune : on saura comment les Hindous comprennent la splendeur des réjouissances publiques. Sur tous les toits des édifices, maisons, palais, cabanes, de petites lampes de terre (*chiraugs*) sont placées aussi près l'une de l'autre que possible ; tours et tourelles, frontons et toitures, mosquées et pagodes tout semble construit avec des étoiles ; c'est une cité du dieu de la flamme, cité dont les contours lumineux reflètent dans les eaux du fleuve une splendeur de fées qui ne peut être décrite. » Toutes les vergues des vaisseaux et des bateaux portent de ces lampes, et les longs sillons de feu qui suivent le cours des rues, qui marquent les mouvemens des édifices, qui reproduisent les caprices et les variétés pittoresques de l'architecture, ces coruscations blanchâtres tremblant sur l'azur noir du ciel, ces ondulations argentées qui peignent de nouveau dans l'onde la cité lumineuse, cette grandeur chaste, cette poésie en action qui fait étinceler toute une vieille ville sainte, condamnent sans pitié la prétention et la recherche de nos illuminations européennes, chargées d'inutiles et grossiers ornemens, et dont les masses de lumières font tache au milieu d'une ombre opaque et d'une épaisse fumée.

Voilà quel pays et quelle race la Compagnie des Indes est venue régir. Les Musulmans, les Persans et les Grecs, tour-à-tour possesseurs de l'Hindoustan, l'avaient entretenu dans ses idées de magnificence. Mais les Anglais, maîtres nouveaux de ce vieux monde, ne ressemblaient en rien à leurs sujets et à leurs prédécesseurs ; c'étaient la cupidité, l'habileté, l'économie la persévérance, l'énergie, l'activité calculée, la sagacité européenne, qui recueillaient cet héritage asiatique. C'était un spectacle curieux de voir ces combinaisons mercantiles venir à bout d'un empire séculaire, et exploiter à leur profit le luxe, l'indolence, la magnificence, l'étourderie, l'héroïsme ; de voir toutes les qualités prosaïques et lucratives vaincre et fouler aux pieds les qualités poétiques et éclatantes. Ces négocians qui exploitaient l'Inde ne constituaient pas l'élite de la nation britannique. Ce n'étaient ni des passions généreuses, ni de nobles résistances qui fuyaient la patrie et cherchaient la liberté ; point de puritains comme en Amérique ; point d'ardeur aventureuse comme celle de Walter Raleigh ; l'argent, le bien-être, voilà tout ce que demandaient les Anglo-Hindous. Ils sont restés à-peu-près les mêmes. Encore aujourd'hui, ils ne font aucun effort pour attirer à eux les esprits des indigènes, pour fonder un Empire, pour créer une civilisation. Cette civilisation s'opère malgré eux et non par eux. L'amalgame qui commence à jeter un peu de brahmanisme dans la vie européenne et teutonne n'est pas leur ouvrage, bien qu'ils en subissent la loi. Grossiers indolens, apathiques, indifférens à tout, comme leurs pères, étrangers au perfectionnement social et à la crainte de l'opinion publique, ils ont cependant leurs Bentinck, leurs Elphinstone, leur major Tod, comme ils avaient naguère et autrefois leur Mackintosh, leur William Jones et leur Clive. Mais il suffit d'un petit nombre d'intelligences pour racheter un peuple ; les masses ont bien moins d'importance qu'on ne le croit. Elles ne mènent jamais, elles sont menées ; et quelles que soient la mauvaise conduite et la brutalité des colons, l'Empire anglo-hindou, soutenu par la sagacité de quelques hommes, subsiste et sera fécond.

On ne peut pas dire que la haine des indigènes pour les Anglais se soit éteinte. Un des caractères singuliers de la race anglaise, c'est qu'elle a souvent le désir d'être désagréable hors de chez elle, comme si elle assurait ainsi son indépendance et sa dignité. Ses enfans sont passés maîtres dans l'art de déplaire, et personne n'inspire plus de répugnance aux peuples même qu'ils ont subjugués. Cette insolence et cet égotisme de la conduite, qui inspirent plus de haine que les grands crimes, se sont déployés fort à leur aise dans les rapports des Anglais avec les Hindous, race polie, douce, gracieuse, à la fois épique et élégiaque. Au lieu de vaincre par la courtoisie le dégoût qu'inspirent aux Hindous les coutumes anglaises, proscrites par leur religion comme abominables et abjectes, ils ont pris à tâche de se rendre personnellement odieux à ce peuple qui, en définitive, jouit d'une plus ancienne civilisation et, sous beaucoup de rapports, d'un raffinement de mœurs, d'idées et de scrupules bien supérieurs à toutes les délicatesses dont l'Angleterre et l'Europe peuvent se faire gloire. La politesse exquise des Asiatiques de ces contrées peut seule les empêcher de faire éclater leur mépris, quand ils voient les Européens négliger certains soins de propreté, toucher aux viandes défendues, abandonner à leurs amis le bras de leurs femmes et de leurs filles pendant de longue promenades, danser pendant la canicule, crier ou chanter à table, et commettre mille autres abominations qu'un indigène ne se permettrait pas sans tomber dans la dernière déconsidération.

Il ne faut pas se tromper sur les rapports cordiaux, en apparence du moins, qu'ils entretiennent avec leurs amis les Anglais. Sans doute aucune manifestation extérieure ne trahit leur mécontentement et leur dédain ; mais il faut lire les publications manuscrites rédigées en langue persane et qui se répandent dans toutes les classes supérieures et lettrées de la société hindoustanique, pour savoir ce que pensent de leurs maîtres ces hommes que l'on donne pour barbares. Dans ces journaux scandaleux (*oukhbars*), on écrit en toutes lettres les noms anglais de ceux auxquels on attribue des vices, des ridicules, des anecdotes souvent très-comiques ; on y appelle un chat un chat, et comme on respecte peu la décence, le mot propre employé dans toute sa crudité ne permet pas de les traduire avec une fidélité qui passerait pour très-brutale. Un de ces *oukhbars*, qui a paru à Delhi en 1838, parlait ainsi de la nomination d'un nouveau gouverneur : « Le Sultan d'Angleterre et ses visirs, ayant été informés que le gouverneur-général est un imbécile qui dort toujours et ne fait pas les affaires de l'état, ont nommé à sa place un autre seigneur qui ne tardera pas à venir et qui sauvera le Bengale. » On trouve, dans un autre *oukhbar*, le tableau assez piquant d'une audience donnée aux indigènes par quelque magistrat anglais mal élevé : « Le gouverneur-général a montré bien peu de sagesse en choisissant M.*** pour magistrat suprême dans le canton de*** ; cet homme est gras, mais il est bête et d'un caractère très-irascible ; il ne sait rien faire par lui-même, et il ne veut laisser personne agir à sa place. Hier, comme plusieurs nobles Hindous lui faisaient demander audience, il s'est montré à demi nu et leur a dit : — Eh bien ! que voulez-vous ? — Nous désirons seulement vous présenter nos hommages. — Alors ce brutal s'est contenté de grogner le mot anglais *djoh* (*go !* allez-vous-en) ! » Il a fallu que la politique anglaise fût singulièrement forte pour triompher d'une pareille conduite et des préjugés légitimes ou illégitimes des indigènes ; les actions les plus simples et les plus innocentes des officiers et des agens britanniques se présentent, aux yeux des Hindous, sous un aspect que la religion et l'habitude leur rendent ignoble ou odieux. Voici comment le rédacteur d'un *oukhbar* décrit un dîner anglais : « Les gentilshommes *de dignité* donnaient hier au soir une grande fête à laquelle étaient invités tous les officiers civils et militaires. Il y avait un petit cochon sur la table, dans lequel M. *** osa plonger son couteau ; il en dépeça les membres qu'il envoya aux convives ; même les femmes ne se firent pas faute d'en manger. Après s'être remplis de cette viande malpropre et de beaucoup d'autres, ils se sont mis à faire un grand bruit et à parler tous ensemble, sans doute parce qu'ils étaient ivres. Tous se tenaient debout en répétant à la fois : *Hip ! hip ! hip !* (1). Ensuite ils se remettaient à avaler une quantité considérable de vin, jusqu'à ce que, se trouvant gonflés comme des éponges, ils se précipitassent hors de la salle, tirant et poussant les femmes des autres, qu'ils finirent par faire sauter indécemment dans une chambre voisine, selon leur coutume. On a remarqué que l'imbécile capitaine *** restait à table, occupé à absorber du vin rouge avec deux ou trois vieillards, pendant que sa femme donnait le bras au jeune capitaine***. Les palanquins et les porteurs suivaient par derrière ces deux personnes impudentes. »

(*La suite à un prochain numéro.*)

(1) Coutume anglaise très-répandue dans les clubs et dans les colléges.

Il résulte des expériences authentiques faites par les chimistes de la Faculté de Paris et par la plupart des membres de l'Académie royale de médecine que le *Sirop* et la *Pâte* de *Nafé d'Arabie*, ne contiennent point d'opium, et qu'ils sont les pectoraux les plus efficaces contre les *Rhumes, Catarrhes, Enrouemens* et *Irritations de Poitrine.* (Dépôt dans toutes les principales pharmacies de la Hollande).

Pour guérir vos Rhumes, Toux, Catarrhes, Enrouemens, Irritations de Poitrine, etc., prenez le *Sirop* et la *Pâte Pectorale* de *Mou de Veau* au *Lichen d'Islande* de Paul Gage, pharmacien à Paris, rue de Grenelle St.-Germain, 13, dont un dépôt est établi chez M. Sack, en cette résidence.

NB. Rejeter comme contre fait tout ce qui ne portera pas la signature *Paul Gage*.

ANNONCES.

Nouveaux Instrumens de Musique Militaire de

GAMBARO AINÉ
A PARIS,

adoptés dans l'armée française, au Conservatoire, au grand Opéra, etc. ; Bugles à 3 pistons nouvelle forme, A. B. C. E., 100 fr. ; Cor à 2 pistons et 10 tons 180 fr., à 3 pistons et ses tons, 200 fr. ; Cornet à 2 pistons, 75 fr., à 3 pistons 100 fr. ; Trombonne Alto et Tenor à 3 pistons 120 fr. ; Flûte Bœhm, exposition 1839 perfectionnée, 400 fr. et en général tous les instrumens ordinaires tels que : Clarinettes, Flûtes, Cor d'harmonie, Trombonne à coulisse, modèle du Conservatoire, Cimballes turques, Timballes, etc., etc. Demander franco les tarifs et prospectus qui seront envoyés affranchis.

Journal de musique militaire, de fanfares avec parties obligées pour tous les instruments modernes. — Grand assortiment d'harmonie militaire, quadrilles, etc. 4516.

Nouveau Magasin
de Modes et Nouveautés,

rue dite *Hoogstraat*, n° 345.

HENRY V. WEERDEN & Comp. ont l'honneur d'aver[illegible] que leur Magasin est assorti en toutes sortes d'articles de Schals longs et carrés en Cachemire de Lyon, ainsi que des [illegible] Soie, brochés et unis, des Écharpes, des Foulards en Soie [illegible] Étoffes nouvelles pour Robes ; des Broderies et Lingeries ; des Guirlandes ; des Parasols et Marquises ; des Rubans, Gants [illegible] de Paille et tous les articles de Modes en général, aux pri[illegible] justes.

NB. On y trouvera constamment un grand choix d'Étoffes p[illegible] et demi-Deuil.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 13 AVRIL.

	Int.	Cours du 12 avril.	Cours du 13 avril. Fluctuations	
PAYS-BAS.				
Dette active	5	101 1/8	de 101 1/8	à 101 1/8
d° d°	2½	52 1/4	» 52 1/4	» —
d° différée		—	» —	»
Billets de chance		—	» 26 3/8	» 26 7/16
Syndicat	4½	93 1/4	» 93 1/4	» 93 5/16
d°	3½	—	» —	» —
Société de Commerce	4½	—	156 1/8	» —
d° nouvelle	4½	—	» —	» —
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —
d° des Indes	5	99 1/8	» 99 1/8	» 99 3/16
RUSSIE.				
Ob. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	» 105 7/8	» —
d° d° 1828 & 1829	5	.	» 105 7/8	» —
Insc. au G. L.	6		» —	» —
Certific. au d°	6	—	» 70 3/4	» —
d° à Hambourg	5	—	» —	» —
d° à Londres 1822	5	—	» —	» —
d° inscript. 1831/33	5	—	» 99	» —
Emprunt de 1840	4	—	» [illegible]	» —
PRUSSE.				
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —
Act. Lot. de 50 Rix	f	—	» —	» —
ESPAGNE.				
Perp. em. Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Londres	3	—	» —	» —
Passive	5	—	» —	» —
Dette différée à Paris		—	» —	» —
Deffered		—	» —	» —
Ardouin	5	20 11/16	» 20 3/8	» 20 1/2
AUTRICHE.				
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» 95 3/8	» —
d° métalliques	5	—	» 106 1/8	» —
d° d°	2½	—	» —	» —
NAPLES.				
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Naples	5	—	» —	» —
d° à Londres	5	—	» —	» —
DANEMARCK.				
Obl. à Londres	3	—		» —
ANGLETERRE.				
Cons. Ann.	3	—	» —	» —
FRANCE. Inscr. au G. L.	3	—	» —	» —
POLOGNE. Act. 1835	f	—	» —	» —
BRÉSIL. Cons. Ann.	5	—	» 69 1/2	» —
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —
COLOMBIE. emp. 1824	6	—	» —	» —
PÉROU. d° d°	6	—	» —	» —
PORTUGAL.				
Oblig. à Londres	3	—	» —	» —

BOURSE DE LONDRES DU 11 AVRIL.

Cons. 3 %	90 1/8 P.
Holl. dette act. 2 1/2 %	52 1/4, 3/8
Dito dito 5 %	100, 100 1/4
Dito Emprunt 1837, 5 %	97 3/4, 98 1/4
Espagne	25 1/4, 3/8
Portug. (nouv.)	36, 36 1/4
Russes	112 1/2, 113 1/2

BOURSE D'ANVERS DU 13 AVRIL.

	Int.	
Métalliques	5	110 7/8
Naples	5	—
Ardouin	5	20 1/4
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive	5	5 3/8
Lots de Hesse		25 1/4

Cours après la Bourse (2 1/4 heures).
Ardouin 20 1/4 P.

BOURSE DE VIENNE DU 6 AVRIL.

Métalliques, 5 %	107 1/4	Lots de 1834	[illegible]
Dito, 4 %	[illegible]	Actions de la Banque	[illegible]
Dito 3 %	[illegible]		

BOURSE DE PARIS DU 12 AVRIL.

	Int.	Cours du 11 avril.	Cours du 12 avril. Fluctuations	
FRANCE.				
Cinq pour cent		118 50	de 118 60	à [illegible]
Trois pour cent		80 00	» 80 95	» 81 00
ESPAGNE.				
Emprunt Ardouin		26 1/4	» 26 1/4	» [illegible]
Anc. différée s. int.		—	» —	» [illegible]
Nouv. diff. d.		—	» —	» [illegible]
Passive		5 1/4	» 5 1/4	» [illegible]
NAPLES.				
Certificats Falconet		107 55	» 107 50	» [illegible]
PAYS-BAS.				
2 1/2 pour cent		—	» —	» [illegible]
BELGIQUE.				
Dette active	5	—	» 103 5/8	» [illegible]
Dito	3	—	» —	» [illegible]
Banque belge		790 00	» 790 00	» [illegible]
ÉTATS-UNIS.				
Obl. de la Banque		—	» —	» [illegible]
Ech. oct. 1841 et oct. 1842. (Jouiss. du 15 oct. 1840.)		—	» —	» [illegible]
Ville de New-York, j. janvier 1841	5	—	» —	» [illegible]
État de New-York, j. octobre 1840	5	—	» —	» [illegible]
État d'Ohio, j. avr. 1841	6	—	» —	» [illegible]

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes [illegible]
On s'abonne au bureau *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. AUGUSTE DE VIGNY, directeur [illegible]
CORRESPONDANCE, à Paris, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.